



6^{ème} CONCOURS DE PEINTURE
Règlement
17^{ème} Festival Echall'Arts
3 & 4 Aout 2024

Echall'Arts

Article1

L'Association L'Alambic, organise un concours de peinture en plein air les 3 et 4 aout 2024.

Les artistes confirmés ou amateurs peuvent participer à cette manifestation.

Ce concours comporte deux catégories de participants : adultes et jeunes de 12 à 17 ans. Les mineurs qui participent à ce concours sont sous la responsabilité de leurs parents.

Article2

Toutes les techniques sont admises, seuls les supports (papier, toile) en 2 dimensions seront admis.

Le format est libre (format Minimum 0.4 m2 et Maximum 1 m2), un fond monochrome est admis.

Article3

L'œuvre doit être impérativement réalisée dans le périmètre de la commune d'Echallat le samedi et/ou le dimanche. L'œuvre devra représenter le village et mettre en valeur le patrimoine ou une vue singulière du village.

Article4

Les participants se présentent à l'accueil à partir de 8 heures pour faire estampiller un ou plusieurs supports.

Les inscriptions sont ouvertes à l'accueil jusqu'au dimanche 11 Heures.

Les participants devront rendre leur œuvre (Une seule œuvre acceptée pour le concours par artiste inscrit) avec leur N° le dimanche après-midi à 16H00 Maximum en précisant la technique utilisée.

Article5

Chaque participant est responsable de ses œuvres et de son matériel pendant la durée du festival, et peut, s'il le désire, contracter une assurance. Les participants devront veiller à installer leur chevalet et matériel en toute sécurité sans gêner la circulation.

Pendant le concours, les participants peuvent également exposer et vendre leurs œuvres à proximité de leur chevalet.

Article6

Les frais d'inscription sont de 20 € pour les adultes et gratuit pour les 12 à 17 ans. Ils ne sont pas remboursables.

-**Inscription en ligne sur le site internet www.echallarts.com**, paiement par chèque à poster sous une semaine à l'adresse : : Association L'Alambic, inscription concours de peinture, Mairie route des écoles 16170 Echallat.

-**Inscription par envoi postal** à : adresser le formulaire complété à : Association L'Alambic, inscription concours de peinture, Mairie route des écoles 16170 Echallat accompagné du chèque à l'ordre de L'Association L'Alambic.

-**Inscription sur place**, paiement par espèces, carte bancaire ou chèque à l'ordre L' Association L'Alambic

-**Les 40 premiers inscrits avant le 26 juillet se verront offrir 1 bouteille de vin charentais (à consommer avec modération).**

Valeur totale des prix= 4000€ : 9 prix de 300€ à 800€ - un prix Jeune



6^{ème} CONCOURS DE PEINTURE
Règlement
17^{ème} Festival Echall'Arts
3 & 4 Aout 2024

Echall'Arts

Article7

Le jury sera composé de 4 peintres professionnels et amateurs et d'une personne du village.

Le jury se réunira le dimanche après-midi vers 16H pour délibérer en toute indépendance, en vue de sélectionner les meilleures œuvres selon 3 critères d'appréciation : Composition ; Technique et Créativité.

Le fait de participer au concours implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité. Le non-respect de ce règlement entrainera la disqualification du candidat.

L'Association L'Alambic se réserve le droit de modifier tout ou partie du règlement et les prix avant le 2 aout 2024.

Article8

Le jury attribuera 10 prix dont 9 prix d'une valeur de 300€ à 800€ et un prix « jeune » (de 12 à 17 ans), ses décisions seront sans appel.

L'association conservera les œuvres primées, les artistes des œuvres primées acceptent d'abandonner leurs droits au profit de l'Association L'Alambic.

Les prix attribués ne pourront être négociés et aucune contrepartie ne sera possible. Aucune indemnité ne sera versée aux œuvres non primées.

Les résultats seront proclamés vers 18h00 ~ 18H30. La présence de l'artiste est obligatoire.

Les 2 premiers prix du concours ne peuvent être attribués deux années consécutives aux mêmes artistes.

Article9

L'artiste autorise le fait que son image soit exploitée et/ou utilisée par l'organisateur. Les images pourront être exploitées et utilisées directement par l'organisateur ou les collectivités partenaires sous toute forme et tous supports, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux. L'artiste autorise L'Alambic, organisatrice du Festival Echall'Arts à utiliser ses données (nom, prénom, adresse, e-mail).

Valeur totale des prix= 4000€ : 9 prix de 300€ à 800€ - un prix Jeune